COMMUNE DE

TABRE

PLAN DES SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 3500

Direction Départementale des Territoires de l'Ariège

Service Aménagement, Urbanisme et Habitat

Planification et études

10 rue des Salenques
BP 10 102
09007 Foix
Tél. : 05 61 02 47 00
Mél. : ddt@ariege.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ARIÈGE

le Maire

Septembre 2019 Pièce n°1/1

Servitudes légalement constituées

Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7 (sur toute la commune)

Autres informations

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LA REPRESENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNEE QU'A TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE